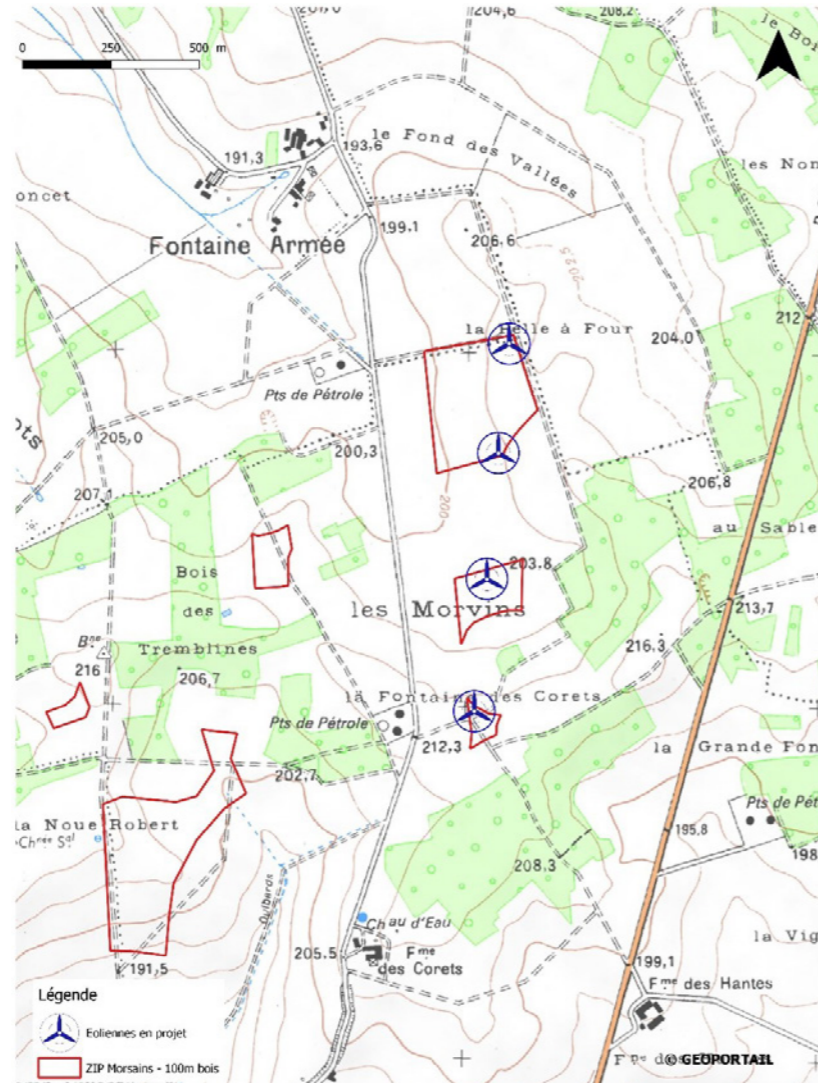
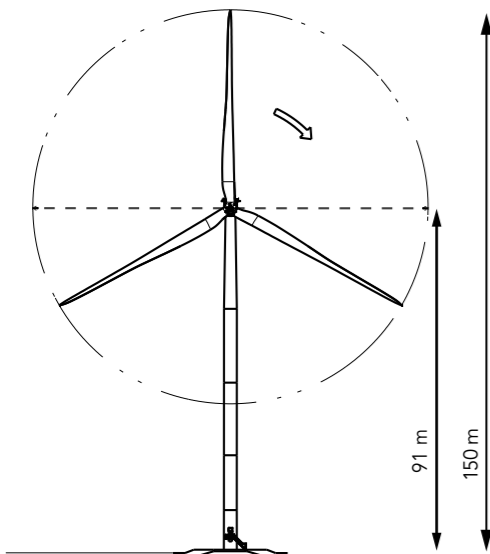


Une ligne de 4 éoliennes

Plusieurs variantes d'implantation ont été étudiées lors de l'atelier technique de janvier dernier. Sur un axe sud/sud-ouest, l'implantation choisie comporte 4 éoliennes d'une hauteur de 150 m en bout de pale, espacées de 350 m chacune. Elle respecte les préconisations des études paysagère et écologique. Tout en assurant une production électrique optimale, l'implantation concilie insertion paysagère et prise en compte des enjeux environnementaux. En mars, un « pôle éolien » est prévu avec les services de l'Etat. En amont du dépôt de la demande d'autorisation, cette réunion détermine la faisabilité et la recevabilité du dossier.



Implantation des 4 éoliennes de Morsains

Les prochaines étapes

- Mars 2018** Présentation du projet en Pôle éolien, en présence de représentants du Conseil Régional et du Conseil Départemental et des services de l'Etat.
- Mai/juin** 2nde réunion du comité de pilotage : présentation de l'implantation finale et des impacts (photomontages...), intervention d'un acousticien, échanges sur les mesures compensatoires et le financement participatif.
- Juillet** Dépôt de la demande d'autorisation administrative.

Lettre d'information, Mars 2018, Commune de Morsains
 Directeur de la publication - impressions : VALOREM
www.valorem-energie.com

VALOREM
 opérateur en énergies vertes
 29 Rue des Trois Cailloux 80 000 Amiens

Chef de projets
 Théo LABAYE - Tél. : 03 22 09 01 09
 Mobile : 06 23 52 12 62
theo.labaye@valorem-energie.com

Responsable d'agence
 Nicolas DAVID
 Tél. 03 22 09 20 92
nicolas.david@valorem-energie.com

SOMMAIRE

- Les 5 phases du projet p 1
- L'atelier technique de concertation..... p 1-2
- La zone d'implantation potentielle p. 2
- L'étude de faisabilité p 3
- Une ligne de 4 éoliennes p 4
- Les prochaines étapes p 4

En relation étroite avec les acteurs de votre territoire, notre société, VALOREM, étudie la possibilité d'implanter des éoliennes sur la commune de Morsains. Cette nouvelle lettre d'information présente la démarche de concertation mise en place, les études réalisées et l'emplacement prévu pour les éoliennes.

Les 5 phases du projet : la faisabilité se poursuit

Au travers de différentes thématiques, l'étude de faisabilité analyse très précisément les spécificités de votre territoire. Elle est réalisée par une équipe pluridisciplinaire composée d'experts indépendants (naturalistes, paysagistes, acousticiens, architectes, géomètres...) et permet de déterminer les caractéristiques du parc (nombre d'éoliennes, localisation, dimensions).

La demande d'autorisation du projet de Morsains sera déposée en juillet 2018.

1•Pré-faisabilité	2•Faisabilité	3•Obtention des autorisations	4•Construction	5•Exploitation
2016 Pré-études sur le vent, le raccordement électrique. Recherche de servitudes environnementales et réglementaires. Rencontre des élus. Accords fonciers avec les propriétaires et exploitants.	2017 - 2018 Etudes techniques : acoustique, vent. Etudes environnementales : paysage, faune, flore, oiseaux, chauve-souris... Validation du projet avec les services de l'Etat et les élus.	12 à 24 mois Demande de l'Autorisation Environnementale Instruction par les services de l'Etat Enquête publique	9 à 12 mois Travaux de terrassement, raccordement électrique, fondations, montage des éoliennes... Charte «Chantier vert». Tests de mise en service.	Pendant au moins 20 ans Suivi d'exploitation et maintenance des éoliennes. Et après ? Démantèlement du parc et remise en état du site ou changement des turbines.

L'atelier technique de concertation, une instance pour définir le projet

L'atelier technique de concertation permet d'instaurer une approche territoriale globale. Animé par VALOREM, il réunit les acteurs du territoire afin d'évaluer les enjeux locaux et d'élaborer un projet éolien adapté à la commune de Morsains.



Lettre d'information sur le projet de parc éolien de Morsains (51)

Première réunion de l'atelier technique de concertation le 24 janvier 2018, en mairie de Morsains

A l'invitation de VALOREM, cet atelier technique de concertation a réuni les personnes ci-dessous.

12 participants, parties prenantes au projet :

- Philippe LEFEVRE, maire de Morsains
- Laurent EPINAT, maire de Rieux
- Guillaume COSTELET, maire de Mécringes
- Patrick VIÉ, vice-président de la Communauté de communes de la Brie Champenoise en charge du développement durable et des énergies nouvelles et maire de Tréfols
- Daniel ROYER, président de l'Association Foncière de Morsains
- Michel MONCOURANT, vice-président de l'association foncière de Mécringes
- Chantal VAN HOORNE, Jean-Louis LEBOUC et Guy VÉLY, conseillers municipaux de Morsains
- Lucie GUILMARD et Jean HENRY, riverains de Morsains
- François-André DUBOIN, géologue au centre pétrolier IPC Petroleum Maclaunay

Porteur de Projet :

- Théo LABAYE, chef de projets VALOREM
- Nicolas DAVID, responsable de l'agence VALOREM d'Amiens
- Guillaume BIGAYON, ingénieur écologue de l'entreprise CERA Environnement

Absents excusés :

- Patrice BESNARD, conseiller municipal de Rieux et riverain de Fontaine Armée (représenté par M. EPINAT)
- Etienne DHUICQ, président de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise (représenté par M. VIÉ)
- Alain BUISSON, directeur d'exploration du centre pétrolier IPC Petroleum Maclaunay (représenté par M. DUBOIN)
- Nicolas FOURNAISE, président de l'Association Foncière de Mécringes (représenté par M. MONCOURANT)

Au cours de cette réunion, ont été présentés : la zone d'implantation potentielle, les résultats des études de l'état initial, l'étude écologique (par Guillaume BIGAYON), plusieurs variantes d'implantation et un point sur les prochaines étapes. Ces éléments sont présentés ci-dessous.

Si vous souhaitez participer au prochain comité de pilotage qui aura lieu en mai/juin 2018, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par mail.

Lors de cette réunion, la synthèse de la présentation du projet au pôle éolien (rencontre avec les services de l'Etat) ainsi que les premiers photomontages seront présentés.

La zone d'implantation potentielle

La commune de Morsains est située dans une zone favorable au développement de l'éolien dans le Schéma Régional Eolien de Champagne-Ardennes.

Lors de l'atelier technique de concertation, VALOREM a présenté la zone d'implantation potentielle, définie selon des critères propres à l'installation d'éoliennes :

- Un éloignement d'au moins 500 m des habitations, comme la réglementation française l'impose,
- Un éloignement de 100 m des boisements (200 m en cas de présence d'espèces faunistiques sensibles) et de 150 m aux pipelines (réseaux de collectes et pipeline Villeperdue-Grandpuits),
- Une bonne exposition aux vents dominants,
- Un raccordement au réseau électrique possible,
- Aucune contrainte majeure liée à l'environnement ou à la réglementation.

Pour plus d'informations sur le projet : www.parc-eolien-de-morsains.fr

Lettre d'information sur le projet de parc éolien de Morsains (51)

L'étude de faisabilité : connaître précisément les spécificités du site

Le potentiel éolien

VALOREM a estimé le potentiel et la direction des vents dominants grâce à un SODAR. Installé sur site durant plusieurs semaines, cet appareil de mesure utilise les ondes sonores pour mesurer le gisement de vent jusqu'à 200 m de hauteur. Les données récoltées ont ensuite été corrélées avec celles de parcs éoliens exploités par VALOREM (Thibie, Lhuître et Neuilly) et des stations Météo-France à proximité. Ces calculs nous guident pour choisir l'implantation des éoliennes et sélectionner les technologies les mieux adaptées. Le vent qui souffle sur le site est de dominance sud-ouest/nord-est.



Détecteur d'ultrasons

L'étude environnementale

Cette étude porte sur les oiseaux, les chauve-souris, la faune terrestre et la flore. Des spécialistes recensent les différentes espèces, enregistrent leur occupation du site et analysent les impacts potentiels du futur parc éolien. Les diagnostics ont débuté en mars 2017 et se poursuivent actuellement.

Lors de l'atelier, Guillaume BIGAYON du bureau d'étude CERA Environnement (expert en charge de l'étude écologique) a présenté les premières estimations de son étude de l'état initial : le site est sur un secteur relativement pauvre en passage d'oiseaux migrateurs en période prénuptiale (moins de 8 oiseaux par heure) ainsi qu'en nombre d'espèces d'intérêt communautaire.

Il a cependant souligné la présence nettement plus forte de chauve-souris à l'ouest de la zone (Bois des Tremblines) qu'à l'est (plaine agricole des Morvins).

L'étude acoustique

Le bureau d'étude ECHO a mené une étude acoustique du 18 octobre au 3 novembre 2017, pour tous les régimes de vents (de vent nul à vent fort). Pour cela, des sonomètres ont été installés à l'extérieur des habitations les plus proches du site.

L'analyse des données récoltées a démontré que la configuration du projet respectera la réglementation acoustique (Arrêté du 26 août 2011). En présence d'éoliennes, celle-ci autorise une émergence (par rapport au niveau sonore ambiant initial) de 5 décibels le jour et de 3 décibels la nuit.

Niveau de bruit ambiant (incluant le bruit de l'installation)	Émergence admissible pour la période allant de 7h à 22h	Émergence admissible pour la période allant de 22h à 7h
Supérieur à 35 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

Une fois le parc éolien en fonctionnement, une mesure « in situ » sera effectuée afin de confirmer le respect de cette réglementation.



Sonomètre

L'étude du paysage

A partir de 4 périmètres d'étude, l'architecte-paysagiste Delphine DEMAUTIS a analysé les éléments structurant le paysage local (relief, hydrologie, voies de communication, patrimoine, projets et parcs éoliens, lignes électriques, châteaux d'eaux...)

Elle suggère que l'implantation du projet de Morsains respecte un certain alignement et évite des éoliennes trop éparpillées afin notamment de limiter les effets de mitage.

Dans un périmètre de 20 km, la paysagiste a identifié les monuments historiques et les points de vue dont certains ont été sélectionnés afin d'analyser leur co-visibilité avec le futur parc éolien.